

Prévention et contrôles pour assurer la "sécurité en mer"

Hier, à Ajaccio, une opération conjointe a été organisée par la direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud sous l'autorité et en présence de Charles-Henri du Ché, préfet maritime de la Méditerranée

I nous faut un bateau puissant pour pouvoir rattraper les autres." Lorsque Thierry Guillaume, agent des affaires maritimes, met les gaz, son embarcation ne met que quelques instants pour aller au contact des plaisanciers ou des professionnels qu'il contrôle à Porto-Pollo, en compagnie de son collègue, Bernard Ogor.

S'il s'agit de leur quotidien, hier les deux hommes intervenaient dans le cadre d'une opération conjointe, intitulée "Sécurité Mer", organisée par la direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud (DDTM). Une journée sous l'autorité, et en présence, du vice-amiral d'escadre Charles-Henri du Ché, Préfet maritime de la Méditerranée. "L'objectif de ces journées est de sensibiliser les citoyens à la réglementation", insiste Édouard Gourg, administrateur des affaires maritimes. Un sujet sur lequel ont particulièrement tenu à insister la préfète de Corse, Josiane Chevalier, et le préfet maritime, Charles-Henri du Ché : "Nous avons beaucoup travaillé sur les questions de sécurité avec les socioprofessionnels. Il y a principalement trois domaines qui sont la prévention des noyades, les activités liées au canyoning et les accidents de plongée. Le travail pédagogique, de prévention, est très important."

"Du cas par cas"

Au regard de la matinée de contrôles, la réglementation



L'administrateur et les agents des affaires maritimes vérifient les papiers liés à l'activité de plongée et à l'embarcation utilisée.

est souvent mal respectée par les plaisanciers, soit volontairement soit par méconnaissance des règles. "On est obligé de faire du cas par cas, mais certains comportements sont vraiment dangereux", analyse Bernard Ogor.

Alors que Didier Bigot, qui s'occupe du service jeunesse et sport à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), contrôle une société de plongée, le regard des agents des affaires maritimes se porte vers l'horizon.

"Deux enfants sont installés à l'avant d'un bateau en marche avec les jambes dans le vide. C'est dangereux, ils peuvent facilement passer par-dessus bord", analysent les deux agents. Le contrôle se poursuit, tout est en règle.

À ce moment-là, un vacancier à bord d'une embarcation louée fend les eaux au

milieu de deux groupes de plongée.

Le bateau des affaires maritimes suit son sillon et active une alerte sonore afin de stopper le vacancier.

Thierry Guillaume et Bernard Ogor lui rappellent les règles tout en relevant l'infraction.

"Les principales infractions sont liées à la vitesse. Il y a également beaucoup de braconnage mais c'est compliqué pour nous car ce qui est important c'est le flagrant délit. Et nous couvrons un secteur qui va de Girolata à Solenzara", expliquent les agents.

Hier, à l'issue de 44 contrôles, trois procès-verbaux ont été dressés pour excès de vitesse, absence de gilet et un dernier pour absence de licence.

Par ailleurs, dans cette logique préventive, il y a également eu 25 rappels à la loi.

J.-F. COLONNA



Les contrôles n'ont pas empêché les vacanciers de poursuivre leur activité de plongée.

/PHOTOS PIERRE-ANTOINE FOURNIER

Les numéros d'urgence

Vous êtes sur le littoral, confronté à une urgence en mer :

Il faut composer le 196, numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer ce numéro permet d'alerter le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (Cross) le plus proche de l'appel.

Il concerne uniquement les urgences en mer et non celles à terre. Il permet de signaler une situation d'urgence.

Vous êtes sur le littoral confronté à une urgence à terre :

Le 18, est le numéro national d'urgence pour contacter les sapeurs pompiers ou

le 112, numéro d'urgence européen.

Vous êtes sur un navire confronté à une urgence en mer :

Depuis la radio VHF, canal 16, vous êtes mis directement en relation avec le Cross.

La VHF vous permet de communiquer avec les secours à votre recherche. Si le réseau de téléphonie mobile est disponible vous pouvez appeler avec un portable le 196.

Ce numéro ne permet pas de communiquer directement avec les secours ni avec les autres navires alentour susceptibles de vous apporter assistance.